

LA PLATEFORME RESUM : VOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL À L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

ResUM est le réseau professionnel de l'Université de Montpellier, conçu pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et diplômés. Il permet d'accéder à un large éventail de ressources et d'opportunités pour réussir son entrée sur le marché du travail.

Un accompagnement personnalisé pour votre insertion professionnelle.

Réaliser un stage ou rechercher un emploi demande une bonne préparation.

Pour vous accompagner, la Faculté d'Économie et RESUM proposent :

- Des ateliers de perfectionnement (CV, lettre de motivation, réponse aux offres, etc.), organisés par le BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle),
- Des conseils individuels, avec ou sans rendez-vous, et un accompagnement personnalisé dans vos démarches de recherche de stage ou d'emploi,
- Des entretiens individuels,
- Des événements dédiés à l'insertion professionnelle, comme le Forum Entreprises – Université, organisé chaque année en octobre.

ResUM : une plateforme pour tous les acteurs du monde professionnel

Étudiants et diplômés : accès à des offres de stages, d'emplois et d'alternance, diffusion de leur CV et maintien du lien avec les anciens étudiants.

Recruteurs : accès à une CVthèque de plus de 3 000 profils, diffusion d'offres et possibilité de présenter leur entreprise aux étudiants et diplômés.

En somme, ResUM est une ressource essentielle pour développer son réseau, saisir des opportunités professionnelles et optimiser son insertion sur le marché du travail.

<https://resum.umontpellier.fr>

VOTRE CONTACT À LA FACULTÉ D'ÉCONOMIE

Bureau de l'insertion professionnelle, C113
eco-pro@umontpellier.fr
04 34 43 24 52

Faculté d'économie
Espace Richter, Bat C
Avenue Raymond Dugrand
34960 MONTPELLIER

economie.edu.umontpellier.fr/



DE 2 À 6 MOIS



FACULTATIF EN
LICENCE ET M1



OBLIGATOIRE
EN MASTER 2

PARTIR EN STAGE

- OBTENIR SA CONVENTION
- DES STAGES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS
- POSSIBLITÉ DE FAIRE UN STAGE À L'ÉTRANGER

POURQUOI FAIRE UN STAGE ?

Un stage est bien plus qu'une simple immersion dans le monde du travail : c'est une opportunité précieuse pour enrichir votre parcours académique et professionnel.

- Acquérir une expérience professionnelle en lien avec votre formation
Mettre en pratique les connaissances théoriques acquises en cours permet de mieux comprendre les enjeux du secteur et d'adapter vos compétences aux réalités du terrain.

• Développer vos compétences et enrichir votre CV

Un stage vous permet d'acquérir de nouvelles compétences techniques et relationnelles, essentielles pour vous démarquer sur le marché du travail. C'est aussi l'occasion de valoriser une première expérience significative sur votre CV.

• Faciliter votre insertion sur le marché du travail

Un stage est souvent une passerelle vers l'emploi. De nombreuses entreprises recrutent leurs futurs collaborateurs parmi leurs stagiaires. Une première expérience réussie peut ouvrir la porte à une embauche ou à d'autres opportunités professionnelles.

• Se constituer un réseau professionnel

Échanger avec des professionnels du secteur vous permet de créer des contacts utiles pour votre avenir. Un réseau bien construit peut faire la différence dans votre recherche d'emploi et vous offrir de nouvelles perspectives.

LA CONVENTION DE STAGE

• Comment obtenir une convention de stage ?

Pour obtenir une convention de stage, il faut en faire la demande en ligne via le site de la faculté. Rendez-vous dans la rubrique « Partir en stage » sur votre ENT et cliquez sur le lien « ESUP-Stage » pour accéder au formulaire.

Important : La convention de stage est un document obligatoire. Elle définit les responsabilités de chaque partie et assure la couverture sociale ainsi que la protection en cas d'accident du travail. En cas de litige, elle constitue la seule référence légale.

• Quel est le délai pour l'obtention de la convention ?

C'est rapide ! Dès que le responsable de formation donne son accord sur les missions, vous pouvez générer votre convention directement sur l'application ESUP-Stage.

• Qui doit signer la convention ?

La convention de stage doit être signée par trois parties :

- Le dirigeant ou la personne en charge des Ressources Humaines
- L'étudiant(e)
- Le Doyen

La convention de stage doit être signée en premier par l'étudiant, puis par la structure d'accueil.

Elle doit ensuite être transmise par mail à eco-pro@umontpellier.fr afin d'être signée en dernier par M. le Doyen et le responsable de la formation, avant le début du stage.

STAGE À L'ÉTRANGER

Le stage d'études ou professionnel peut se faire à l'étranger. Il peut s'agir d'un stage en Licence, Master 1 ou Master 2. Cependant, seuls les stages en Master 2 (obligatoires) peuvent vous permettre de bénéficier d'une aide à la mobilité.

Les programmes d'échanges comme Erasmus + offrent la possibilité de financer un stage réalisé au sein d'une entreprise dans un pays étranger pour une durée de 3 à 6 mois. Ce programme est ouvert à tous les étudiants de Master 2, quelle que soit leur nationalité.

AIDES À LA MOBILITÉ STAGE

Tous les étudiants de Master 2 qui effectuent un stage obligatoire peuvent prétendre à des dispositifs de bourse.

1. Bourse Erasmus + : bourse de mobilité à l'international réservée aux mobilités de la zone Europe.
2. Bourse AMI : bourse d'Aide à la Mobilité Internationale réservée aux boursiers du CROUS.
3. Bourse Région : 3 types d'aides à la mobilité internationale :
 - Si vous êtes boursier du CROUS (bourse de stage Région)
 - Si vous n'êtes pas boursier du CROUS (Forfait Régional Individuelisé à la Mobilité - FRIM)
 - Chèque Eurocampus

Les stages facultatifs et les stages réalisés dans le cadre d'un diplôme universitaire, ainsi que les stages effectués auprès d'entreprises étrangères, effectués en télétravail depuis la France, ne sont pas éligibles aux dispositifs de bourses de mobilité.

UN PAS VERS L'AVENIR

L'INDEMNISATION

Pour les stages en France, le stagiaire bénéficie d'une gratification déterminée en fonction de la durée du stage et des conditions en vigueur. Si la durée du stage est supérieure à 2 mois (plus de 44 jours ou plus de 308 heures), la gratification est définie par un taux horaire, conformément aux réglementations en vigueur.

Des dispositions spécifiques peuvent prévoir une gratification plus élevée selon l'entreprise ou la convention applicable.

CALENDRIER DES DÉPARTS EN STAGE

- LICENCE, MASTER 1 : Stage facultatif
Dès qu'il n'y a pas de cours, que ce soit pendant les vacances, une suspension des cours ou au début du mois de mai.
FIN DE STAGE : 31 août maximum

- MASTER 2 : Stage obligatoire
3 mois minimum selon les parcours (se renseigner auprès du responsable)
FIN DE STAGE : 30 septembre maximum

- DIPLÔME UNIVERSITAIRE :
Renseignement auprès du responsable du DU